



LE MÉDIATEUR

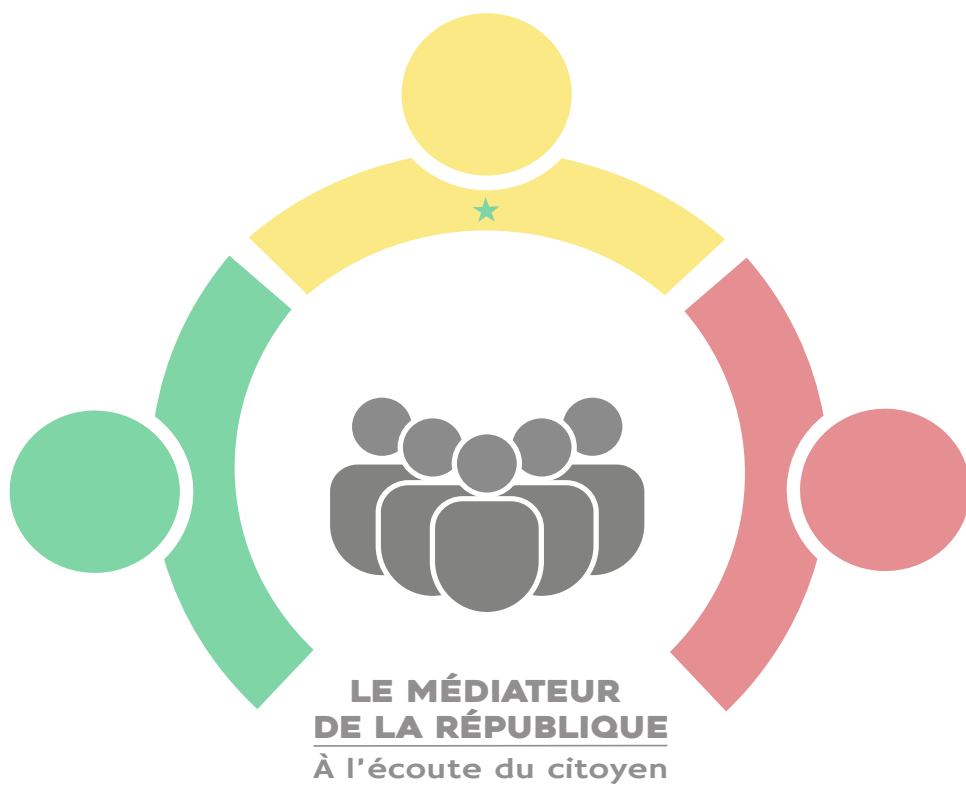
Bulletin d'informations trimestriel de la Médiation de la République

N.11 - Mai 2025



**FINANCEMENT DU PLAN STRATEGIQUE
2025-2029 DE L'AMP-UEMOA**

**Dakar, hôte
de la rencontre**





Sommaire Sommaire

MOT DU MÉDIATEURP.4

VIE DE L'INSTITUTION

FICHE D'AUDIENCESP.5

TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONSP.6

ACTIVITÉS : Le Médiateur remet son rapport annuel au Président de la RépubliqueP.8

Présentation du Rapport annuel 2023-2024 à la Société civileP.12

DOSSIER

FINANCEMENT DU PLAN STRATEGIQUE 2025-2029 DE L'AMP-UEMOA

Dakar, hôte de la rencontreP.13

Une opportunité unique pour renforcer la justice socialeP.14

Une vision audacieuseP.12

Les partenaires à l'unisson s'engagentP.12

Vers un avenir de coopération et de progrèsP.14

PARTENARIAT

7e Assemblée générale ordinaire de l'AMP-UEMOAP.17

Atelier AOMF à Paris : Promouvoir les droits de l'enfantP.21

LE MÉDIATEUR

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Demba KANDJI

REDACTRICE EN CHEF

Diatou CISSÉ

ONT CONTRIBUÉ A CE NUMERO

Mbagnick DIOUF, Mamadou LO,
Moumini H. TIEGNAN, Abdou Aziz
KANDJI, Frédéric MBENGUE

CONTACTS

(221) 33 921 12 57
www.mediaturedelarepublique.sn

CRÉDIT PHOTOS

El Hadj Sékou DEME

ADRESSE

22, rue Vincens x Faïdherbe, Dakar

MOT DU MÉDIATEUR

PAR DEMBA KANDJI

La parution de ce numéro intervient quelques semaines seulement après la présentation de notre rapport annuel à Monsieur le Président de la République, conformément aux dispositions de l'article 18 de la loi n° 99-04 du 29 janvier 1999 abrogeant et remplaçant la loi n°91-14 du 11 février 1991 instituant un médiateur de la République au Sénégal.

Pour moi, un tel événement perdrait tout son intérêt s'il n'était pas expliqué afin de permettre aux citoyens, principaux concernés, d'en appréhender la portée véritable.

La présentation du rapport annuel du Médiateur de la République, au Chef de l'Etat, le 20 mars 2025, au-delà de sa dimension protocolaire est un acte de haute portée républicaine.

Elle consiste pour la Plus Haute Autorité de la République à recevoir de celui qu'elle a désigné comme constituant un pont entre les citoyens, l'Administration publique et les organismes investis d'une mission de service public, le bilan annuel de leurs relations.

Le rapport annuel du Médiateur de la République n'est pas un simple recueil de doléances. Il est un véritable outil d'analyse, destiné à identifier les difficultés récurrentes, à suggérer des pistes de solutions dans le but de susciter la confiance des citoyens, socle de la légitimité des institutions de la République.

Il représente également un exercice de reddition et de redevabilité qui témoigne par excellence de l'attachement de l'Etat du Sénégal à la transparence, à la bonne gouvernance et au respect des droits



des citoyens. Il permet au Chef de l'Etat de mesurer les progrès réalisés et les lacunes persistantes dans les relations entre l'Administration publique et les citoyens.

À ce titre, le Président de la République a salué le rôle crucial de la médiation institutionnelle comme mode alternatif de règlement des différends. Il a reconnu la pertinence du rapport et a invité les ministères à en étudier attentivement les recommandations, en instaurant notamment des points focaux pour assurer un meilleur traitement des réclamations citoyennes.

Cet engagement clair du Président de la République à veiller à l'application des recommandations du Médiateur est à saluer. Il contri-

buera, sans nul doute, à restaurer la confiance entre l'Administration publique et les citoyens. De plus, son appel à une plus grande ouverture de l'administration témoigne d'une volonté affirmée d'encourager un dialogue constructif, condition essentielle au développement et à la cohésion sociale.

Cette posture du Chef de l'Etat illustre l'attachement du Sénégal à une gouvernance participative, respectueuse des institutions, et en fait un modèle unanimement reconnu.

Je tiens ici, à le remercier chaleureusement pour sa réactivité constante à nos saisines tout au long de l'année ainsi que pour son écoute attentive lors de la présen-



tation du rapport. Son implication a été déterminante pour la réussite de la table ronde des bailleurs organisée à Dakar par les médiateurs de l'AMP-UEMOA.

En effet, la célérité avec laquelle il a réagi en amont de cette rencontre organisée le 29 avril 2025 témoigne de l'importance qu'il accorde au renforcement des institutions de médiation, gage de stabilité et de prospérité pour l'espace communautaire que nous partageons, dans l'esprit de convergence et de solidarité inscrit dans le traité fondateur de l'UEMOA.

La table ronde, présidée par le Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République, représentant le Chef de l'Etat, a mis

en lumière la pertinence du plan stratégique de l'AMP-UEMOA pour la période 2025-2029, qui vise notamment :

- un renforcement de l'Etat de droit ;
- une meilleure gouvernance administrative ;
- une visibilité accrue de nos institutions ;
- une amélioration de leur performance.

Tous ces objectifs, orientés vers l'émergence d'une citoyenneté communautaire au bénéfice des usagers du service public, doivent contribuer à ancrer l'AMP-UEMOA dans l'architecture institutionnelle de l'Union, tout en lui in-

sufflant de nouvelles dynamiques.

Dans un contexte sous-régional instable marqué par des tensions croissantes, au cœur de dynamiques disruptives à l'échelle internationale, l'AMP-UEMOA entend pleinement assumer sa mission en plaidant pour une citoyenneté communautaire et pour une gestion maîtrisée des flux migratoires corrélée avec le respect absolu des droits humains.

La réalisation de ces chantiers exige, au quotidien, des chaînes de solidarité robustes, capables de résister aux diverses forces de déstabilisation qui traversent notre sous-région.

VIE DE L'INSTITUTION

AUDIENCES

Audience avec l'Association Yayou Tidiane

Dans la suite de l'atelier consacré aux enfants à besoins spécifiques, le Médiateur a reçu des représentantes de l'Association Yayou Tidiane qui mène des activités de soutien à l'intention de cette cible dont la prise en charge couteuse et complexe est une équation pour leurs parents. Dans son plaidoyer Yayou Tidiane est revenue sur les répercussions, morales, psychologiques, financières et matérielles dans un contexte où l'offre

de prise en charge par l'Etat est quasi inexistante. Les initiatives sociales et communautaires menées tant bien que mal ont été passées en revue. Le Médiateur est revenu sur l'écho que l'atelier dédiée à cette problématique a eu particulièrement auprès du Président de la République. Une campagne de plaidoyer faisant suite à, l'atelier sera menée pour une plus grande prise en compte de ces enfants.

Audience avec l'Association des Sous-préfets (ASP)

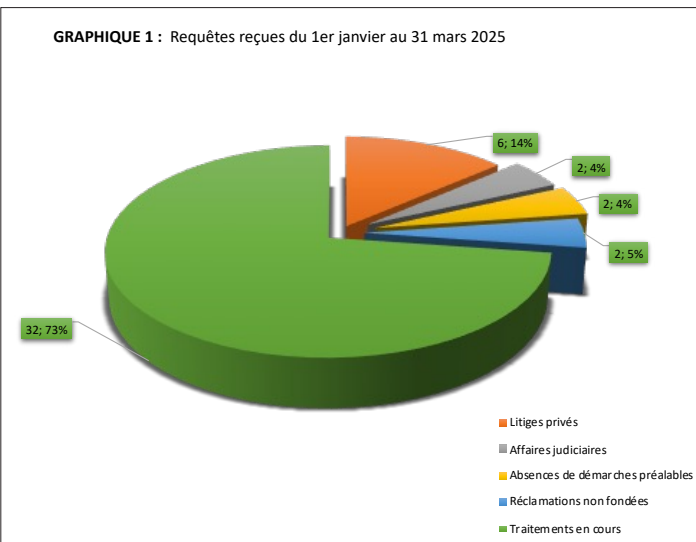
Le Médiateur a reçu la délégation de l'ASPS, conduite par son Président, M. Bafode KALLO. L'objet de la rencontre était, pour l'Association des Anciens Sous-Préfets du Sénégal (ASPS), d'établir un partenariat avec l'Institution afin de lui servir de relais et de réfléchir ensemble sur des problématiques nécessitant l'intervention des autorités, notamment dans les domaines de la gestion de l'Etat civil, du foncier et de

la résolution des conflits entre agriculteurs et éleveurs. Le Médiateur s'est félicité de cette offre de collaboration compte tenu de la forte implication des sous-préfets dans l'établissement et la consolidation de l'Etat de droit au Sénégal, ainsi que leur contribution à l'évolution cohérente du processus de décentralisation, de 1972 à nos jours.

VIE DE L'INSTITUTION

TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

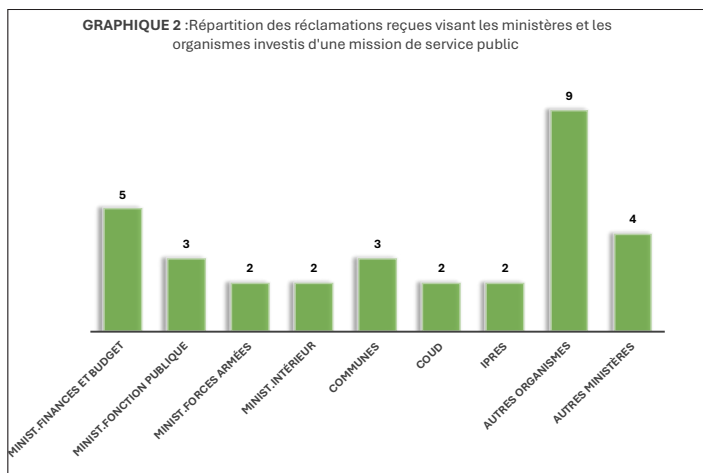
GRAPHIQUE 1 : Requêtes reçues du 1er janvier au 31 mars 2025



Au terme du premier trimestre de l'année 2025, les Services du Médiateur de la République ont répertorié **quarante-quatre** requêtes parmi lesquelles **six dossiers** concernant des litiges privés ; **deux réclamations non fondées** ; **deux** n'ayant pas respecté la formalité de la saisine préalable de l'autorité compétente et **deux** autres portant sur des affaires pendantes devant les juridictions.

Trente-deux dossiers sont en cours de traitement pour la période considérée.

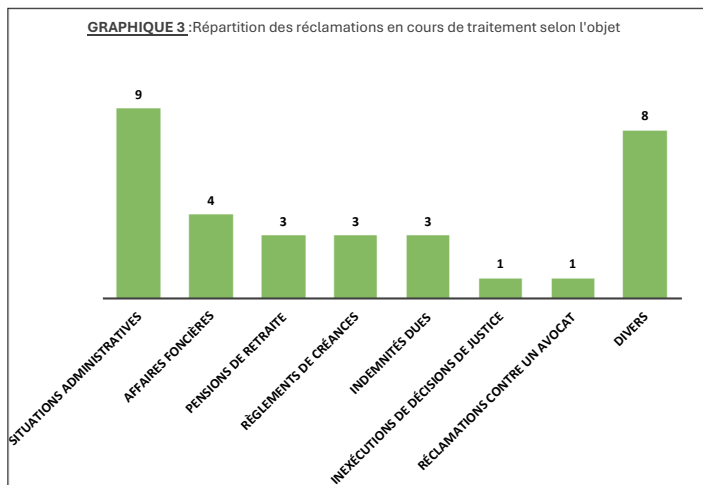
GRAPHIQUE 2 : Répartition des réclamations reçues visant les ministères et les organismes investis d'une mission de service public



Pour la période allant du **1er janvier au 31 mars 2025**, les réclamations reçues par l'Institution du Médiateur ont visé différents départements ministériels et autres organismes investis d'une mission de service public. Toutefois, le Ministère des Finances et du Budget et celui en charge de la Fonction publique sont concernés, à eux deux, par huit dossiers.

Neuf dossiers de réclamation visent d'autres organismes divers à côté de ceux touchant les Collectivités territoriales, le Coud et l'Ipres.

GRAPHIQUE 3 : Répartition des réclamations en cours de traitement selon l'objet



Suivant les différents objets des réclamations, pour la période susvisée, il est à relever que les situations administratives et les affaires foncières sont les plus agitées. Viennent ensuite respectivement les pensions de retraite, les règlements de créances et les indemnités dues par des démembrements de l'Etat.



VIE DE L'INSTITUTION

ACTIVITÉS

Le Médiateur de la République a mené plusieurs activités importantes au cours du premier trimestre de l'année 2025. Cet agenda est marqué par des rencontres institutionnelles, des participations à des événements d'envergure nationale et régionale, ainsi que des démarches diplomatiques en lien avec les partenaires au développement. Voici un récapitulatif des principales actions et événements auxquels il a participé.

• **22 février : Participation à la Journée nationale de l'élevage** à Kaolack, en reconnaissance de l'importance de ce secteur dans l'économie nationale et pour le bien-être des populations rurales. Au cours de cette rencontre, le Président de la Maison des éleveurs, Ismaël Sowasalué, l'accompagnement remarquable du Médiateur. En effet, l'atelier organisé sur la révision du code pastoral et de la loi agro sylvo- pastorale a permis à ces acteurs d'apporter une contribution décisive lors des rencontres nationales initiées par le Ministère pour l'élaboration d'une nouvelle loi prenant plus en compte le pastoralisme dans tous ces aspects et l'élaboration de décrets d'application pour le code pastoral.

• **19 et 20 mars : Participation à un atelier organisé à l'Axil Hôtel de Dakar par la Coalition des Associations et ONG en faveur de l'Enfant (CONAFE)** sur des thématiques de gouvernance et de médiation. Le Médiateur y a renouvelé son plaidoyer pour l'adoption du Code de l'Enfant pour une meilleure protection de cette couche vulnérable que l'Etat a l'obligation de protéger.

• **27 au 29 mars : Mission préparatoire de la table ronde des bailleurs à la Banque Africaine de Développement (BAD)** à Abidjan, en collaboration avec la Présidente de l'Association des Médiateurs des pays membres de l'UEMOA et son Secrétaire Permanent, pour préparer des discussions cruciales sur le financement des initiatives de de l'association.

• **7 avril : Audience avec le représentant résident du PNUD**, dans le cadre de la préparation de la table ronde des bailleurs, renforçant la coopération avec les partenaires internationaux.

• **8 avril :** En prélude à la table ronde des PTF pour le financement du Plan Stratégique de l'AEMP UEMOA, le Médiateur de la République au nom de ses paires a entrepris une série d'activité dont : une audience avec le Ministre Sénégalais du plan et de la Coopération qui a manifesté son intérêt et son soutien et la mobilisation de son équipe pour la réussite de cette rencontre au nom du gouvernement du Sénégal.

• Séance de travail avec le HCDH

Le Médiateur de la République a eu une séance de travail avec le Haut Représentant du HCDH en présence de leurs collaborateurs respectifs dans une atmosphère empreinte de cordialité. Une parfaite convergence de vue a été notée quant à la nécessité et l'urgence de voter le code de l'Enfant pour une protection effective de cette cible, souvent livrée à la mendicité et aux mauvais traitements. Les discussions ont aussi porté sur des dispositions discriminatoires du Code de la famille qui violent les droits de la femme.

Par ailleurs, la table ronde des PTF devant être organisée à Dakar par l'Association des Médiateurs de l'UEMOA a été évoquée, le Médiateur du Sénégal assurant les fonctions de trésorier de l'organisation. M. Pisani s'est dit heureux d'y être invité. Par la suite, il a offert un appui technique et financier ainsi qu'au plan de la communication, en mobilisation l'équipe du Centre d'Information des Nations Unies pour une grande visibilité de cet événement. Les deux responsables ont donné mandat à leurs équipes d'identifier des axes de partenariats pouvant faire l'objet d'une convention.

Le Médiateur remet son rapport annuel au Président de la République

Le Médiateur de la République, comme la loi l'y oblige a remis officiellement son rapport annuel au Président de la République, son Excellence Bassirou Diomaye Faye. La cérémonie a eu lieu au Palais de la République, en présence du Ministre des Finances et du Budget, du Garde des Sceaux Ministre de la Justice, et du Ministre du Travail, de l'Emploi et des Relations avec les Institutions, du Ministre, Directeur de Cabinet du Président de la République, du Ministre Conseiller juridique, et du Ministre Secrétaire Général de la Présidence.

Dans son allocution, M. Demba Kandji, a indiqué que la présentation du rapport du Médiateur de la République est un acte à la fois symbolique et pratique qui a des implications profondes sur la gouvernance de notre pays, la protection des droits des citoyens et le renforcement de la démocratie administrative. Le Médiateur de la République, institution singulière, a-t-il poursuivi, incarnée par une autorité indépendante qui, outre sa mission d'intercession en faveur du citoyen et de l'entreprise, dispose de pouvoirs de proposition de réforme, de recommandation, de suggestion et d'investigation.

Ce rapport témoigne, notera-t-il : «des préoccupations et des attentes de nos concitoyens, des défis rencontrés et des avancées réalisées tout au long de la période considérée. Il est subdivisé en quatre parties : le traitement des réclamations, les activités nationales, la coopération internationale et les perspectives».

Après être revenu largement sur le traitement des réclamations dominé par les questions foncières et les reclassements des fonctionnaires et sur les activités menées concourant toutes au renforcement de l'Etat de droit par une meilleure protection du citoyen, le Médiateur est revenu sur les principales recommandations et propositions de réformes formulées.

PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS

Pour la période considérée, le Médiateur de la République a formulé à la haute attention, de Monsieur le Président de la République, et à l'égard de certaines autorités ministérielles, plusieurs propositions de réformes et recommandations dont :

1. L'octroi d'un pouvoir d'injonction au Médiateur de la République concernant les décisions de justice devenues définitives et le paiement des créances certaines, liquides et exigibles détenues contre l'Etat et ses démembrements.



2. La reconnaissance aux associations considérées d'utilité publique, et ayant un certain nombre d'années d'existence, la possibilité d'exercer les droits de la partie civile près les juridictions.
3. La réforme des textes relatifs à l'internement et à la prise en charge des personnes atteintes de troubles mentaux.
4. La réforme des dispositifs de contrôle et de fouille des personnes en détention dans les lieux d'incarcération. Humaniser les dispositifs par le biais des instruments numériques.
5. La reconnaissance de l'exécution des décisions de justice définitives comme condition du procès équitable.
6. La désignation dans les ministères d'interlocuteurs permanents du Médiateur de la République. Proposition contenue dans le Rapport annuel du Médiateur transmis au chef de l'Etat.

VIE DE L'INSTITUTION

RAPPORT ANNUEL 2023-2024

7. La reconnaissance aux citoyens du droit de saisir, par voie d'action, le Conseil constitutionnel pour un contrôle en constitutionnalité.
8. La mise en place d'une commission autonome de recueil et de contrôle des parrainages à l'élection présidentielle sans les membres du Conseil constitutionnel.

Pour mener à bien ses missions, le Médiateur de la République, en dépit du soutien de l'Etat, rencontre des contraintes liées :

D'une part, à l'inertie de certains ministères, administrations et structures publiques, plus particulièrement les autorités décentralisées, qui ne donnent pas suite à ses courriers en violation totale des règles de courtoisie administrative.

Par contre, le Médiateur de la République tient à saluer, vivement, l'esprit d'ouverture et de collaboration des ministères des Finances et du Budget, de la Justice, de l'Intérieur, des Forces armées, de la Fonction publique, celui du Travail, de l'Emploi et des Relations avec les Institutions ainsi que le département des Infrastructures, des Transports terrestres et aériens ;

D'autre part, à l'absence d'un siège fonctionnel de nature à renforcer la visibilité et l'indépendance de l'Institution.

PERSPECTIVES

Au titre des perspectives, l'Institution du Médiateur de la République inscrit dans ses priorités :

- un meilleur ancrage dans les régions afin de rapprocher les services du Médiateur des citoyens de l'intérieur du pays, par une présence institutionnelle et des activités de proximité.
- une plus grande implication dans le plaidoyer pour la prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité, particulièrement ceux ayant des besoins spéciaux ;
- une présence plus marquée dans sa mission de contribution à l'amélioration de l'environnement institutionnel et économique des entreprises.

Le Médiateur a tenu à souligner «l'importance cruciale que revêt, à ses yeux, une bonne collaboration entre son Institution et le Président de la République pour le renforcement de la confiance des Sénégalais en leurs institutions, la promotion de la transparence et la garantie d'un accès équitable à un service public de qualité». Il a réitéré sa foi en la possibilité de bâtir ensemble, un avenir où chaque voix compte, où la dignité humaine est préservée, et où la justice sociale est une réalité pour tous.



En conclusion, le Médiateur a tenu à féliciter chaleureusement Son excellence pour sa brillante élection à la tête de notre belle nation, le Sénégal ; un pays qui depuis des décennies se distingue dans le monde par sa tradition démocratique et son attachement à l'Etat de droit.



Allocution du chef de l'Etat

Un engagement renouvelé pour la bonne gouvernance

Dans son allocution, le Président de République Bassirou Diomaye Faye réaffirme son soutien aux réformes en cours, notamment dans les domaines de la justice, de la gouvernance, de la réforme foncière et de la sécurité routière, appelant à un dialogue national inclusif pour bâtir ensemble un Sénégal plus juste et solidaire.

**Monsieur le Médiateur
de la République,
Mesdames, Messieurs les
ministres,
Chers Invités,
Mesdames, Messieurs,**

Bienvenue au Palais de la République à l'occasion de cette cérémonie de remise du Rapport annuel 2023-2024 du Médiateur de la République.

C'est un moment important de notre tradition bien sénégalaise de dialogue et de concertation.

Monsieur le Médiateur, je tiens à vous exprimer ma satisfaction pour la qualité du Rapport que vous venez de me présenter.

J'adresse aussi mes remerciements à nos partenaires au développement, à la société civile et à tous les acteurs sociaux pour leur appui constant à votre Institution dans l'accomplissement de ses missions.

J'ai suivi à travers votre intervention, les différentes phases de l'élaboration de ce rapport, mais surtout la rigueur qui entoure ce processus.

A travers ce rapport, vous avez démontré le rôle important de ce mode non juridictionnel de règlement des conflits mais aussi l'importance de sa contribution au raffermissement de la relation entre usagers du service public et les organes de l'État.

La médiation, une riche tradition séculaire de règlement non contentieux des différends, depuis l'arbre à palabres jusqu'aux chefferies traditionnelles, en passant par de multiples foyers informels de résolution des crises, a toujours fait partie intégrante de nos us et coutumes.

« Volonté de discuter pour des compromis dynamiques et avancer ensemble »

C'est dans cet esprit que j'ai demandé l'organisation d'un Dialogue national annuel portant sur les questions fondamentales de notre vivre-ensemble, en témoignage de notre volonté républicaine de perpétuer nos traditions socio-anthropologiques sénégalaises et africaines.

Les assises nationales de la justice que j'ai lancées dès ma prise de fonction, de même que les concertations en cours avec les syndicats et le patronat, sous l'égide du Premier Ministre, s'inscrivent parfaitement dans cette volonté de discuter de nos vues pour trouver des compromis dynamiques et avancer ensemble.

Monsieur le Médiateur,

En parcourant attentivement vos recommandations, j'ai relevé avec satisfaction leur alignement sur l'axe 1 de notre Agenda national de Transformation relatif à la Bonne gouvernance, qui demeure

le socle ultime de toute réforme, y compris économique.

« La confiance du citoyen envers le service public de la justice doit être renforcée »

Les réformes auxquelles nous aspirons, qu'elles soient à visée sociale, politique ou par nécessité de prendre en compte nos vulnérabilités territoriales et économiques, s'appuient toutes sur la confiance du citoyen envers son Administration, et a fortiori envers le service public de la justice. Cette confiance est donc à renforcer.

J'ai également relevé plusieurs propositions concrètes qui engagent notre Administration à différents niveaux. Elles concernent notamment l'exécution des décisions de justice, la bonne gouvernance, la constitution de partie civile des associations, l'humanisation de la détention, l'amélioration de la qualité du service public, la réforme foncière et la sécurité routière.

Sur l'exécution des décisions de justice, il convient de reconnaître que des efforts sont encore à faire. Heureusement, cette problématique demeure une préoccupation inscrite au rang de priorité, dans le programme du ministère de la Justice.

C'est pourquoi, la Conférence nationale des chefs de parquets qui vient de se tenir a porté sur le



VIE DE L'INSTITUTION

RAPPORT ANNUEL 2023-2024

thème de « la redynamisation des bureaux d'exécution des peines et la réduction de la surpopulation carcérale ». Ce programme qui peut accroître la contribution de la Justice à l'effort national de mobilisation des ressources publiques, vise surtout à redonner à la peine ses fonctions sociales d'insertion et de réinsertion.

Sur le plan normatif, la modification de l'article 74 du Code des Obligations de l'Administration et la réforme du décret n°70-1216 du 07 novembre 1970, relatif à l'Agence judiciaire de l'État (AJE) ont particulièrement retenu mon attention.

L'immunité de condamnation et d'exécution de l'État, perçue par certains comme une insoumission de l'État au droit et à la justice, a longtemps suscité des propositions de réforme. Bien entendu, le défi se situe dans la difficile dialectique de deux impératifs parfois contradictoires : l'intérêt général et le droit du particulier, usager du service public.

Quant à l'Agence judiciaire de l'État (AJE), le processus menant à sa réforme devra être achevé. A cet égard, il est important de trouver le meilleur consensus, entre acteurs, sur le statut et l'ancrage institutionnel de l'Agence.

Monsieur le Médiateur,

Je salue votre recommandation en faveur de l'amélioration de la qualité du service public, qui appelle à un dialogue institutionnel de proximité. Notre conception des rapports que l'État doit entretenir avec ses citoyens renvoie, avant tout, à un dialogue institutionnel de proximité, vers lequel vous avez

orienté vos actions. La mise en place de la Commission mixte avec le ministère des Finances et du Budget est une bonne chose. Elle pourrait aussi impliquer le ministère de la Fonction publique et de la Réforme du Secteur public, en raison de son rôle central dans le programme de transformation de l'administration.

Toutefois, tenant compte de la transversalité des missions du Médiateur, la désignation de référent dans chaque administration, sans préjudice des rencontres inter services, me semble plus flexible.

Les enjeux de la réforme foncière, révélés par les 25,1 % de réclamations portant sur le foncier rural et pastoral, illustrent la nécessité de mettre à jour la loi sur le domaine national et d'achever les textes d'application du Code agro sylvopastoral de 2024.

Sur le même élan, la question de la sécurité routière demeure un impératif majeur. A ce sujet, je me réjouis que les recommandations sur ce point figurent déjà en bonne place dans les missions assignées au Conseil interministériel en charge des politiques de Prévention et de Sécurité routières, sous la conduite du Premier Ministre. Elles sont également intégrées dans la Stratégie nationale de Sécurité Routière et dans les conclusions des Assises nationales sur le transport.

*« Vos recommandations
seront examinées
minutieusement en vue d'une
mise en œuvre adéquate »*

S'agissant de la représentation des

victimes devant les juridictions pénales, elle existe comme vous le soulignez dans plusieurs législations étrangères et peut contribuer à un meilleur accès des victimes vulnérables à la justice. Toutefois, cette réforme doit obéir à des préalables, et à des critères qui devront être définis dans un cadre impliquant tous les acteurs.

Enfin, je salue la proposition visant à doter les établissements pénitentiaires de portails numériques, pour les formalités d'écrou.

Cela est d'autant plus justifié et nécessaire que cette mesure va renforcer la dynamique d'abandon de la fouille corporelle, perçue comme une atteinte à la dignité et aux droits fondamentaux des personnes privées de liberté.

Monsieur le Médiateur,

Soyez assuré que le rapport que vous venez de me présenter fera l'objet d'une grande attention et les recommandations qu'il contient seront examinées minutieusement en vue d'une mise en œuvre adéquate.

A ce propos, j'invite toutes les parties prenantes à réfléchir sur l'élaboration d'un plan de mise en œuvre des recommandations qui ne sont pas encore appliquées.

Je voudrais clore mon propos en vous réitérant mes félicitations, ainsi qu'à l'ensemble de vos collaborateurs pour le travail accompli. Vous aurez tout mon soutien et celui du Gouvernement dans l'exécution de vos missions.

Je vous remercie pour votre attention.

*• Les titres et intertitres sont
de la Rédaction*

Le Médiateur partage avec la Société Civile

Le Médiateur de la République, dans le but de rendre public son rapport annuel, conformément à la loi, a réuni des membres de la Société civile. Cette rencontre a permis de faire le point sur les activités menées, les réclamations traitées, les partenariats internationaux, tout en ouvrant un débat constructif sur les propositions visant à renforcer l'État de droit et la protection des citoyens. L'opportunité a été saisie pour présenter l'Institution de façon exhaustive dans ses missions, ses pouvoirs et ses garanties d'indépendances.



Les affaires foncières au cœur des réclamations

Le recensement des réclamations pour la période met en exergue une prédominance des affaires foncières et les demandes de régularisation de situations administratives portées par des fonctionnaires de l'Administration publique. Il a, également, présenté la Commission mixte de suivi du traitement des réclamations adressées à l'Institution et transmises au Ministère des Finances et du Budget.

Parallèlement au traitement de réclamations, le Médiateur entreprend des activités de nature à renforcer l'Etat de droit. Sur ce chapitre, il a été exposé la série de rencontres consacrées à l'exécution des décisions de justice : condition du procès équitable, la contribution écrite du Médiateur aux Assises de la justice, les concertations autour du foncier rural et du pastoralisme, entre autres.

Ancrage international de l'Institution

La Médiation est membre actif plusieurs organisations dont, entre autres, : l'Institut International de l'Ombudsman (IIO), l'Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie (AOMF) et l'Association des Médiateurs des Pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africain (AMP/UEMOA).

En outre, il a rappelé la signature, par le Médiateur de la République, de Conventions de partenariat avec ses homologues du Maroc et du Cap Vert.

Propositions et recommandations

Le Médiateur est revenu sur : la reconnaissance, aux associations reconnues d'utilité publique du droit de se porter partie civile près les juridictions ;

La réforme des dispositifs de contrôle et de fouille des personnes en détention dans les lieux d'incarcération, afin d'humaniser les dispositifs y afférents, par le biais des portails numériques.

La reconnaissance de l'exécution des décisions de justice devenues définitives comme condition du procès équitable et la mise en place d'une commission autonome de recueil et de contrôle des parrainages à l'élection présidentielle sans les membres du Conseil constitutionnel ont été les autres propositions soumises à la haute autorité.

A travers un débat riche en enseignements, les participants ont salué le travail accompli par l'Institution et proposé d'autres pistes d'intervention allant dans le sens de la préservation des intérêts des citoyens et de la consolidation de l'Etat de droit.





FINANCEMENT DU PLAN STRATEGIQUE 2025-2029 DE L'AMP-UEMOA

Dakar, hôte de la rencontre

Cette rencontre, placée sous le haut patronage du Président sénégalais, M. Bassirou Diomaye D. FAYE, a réuni les membres de l'AMP / UEMOA, des Partenaires Techniques et Financiers, de représentants d'organisations régionales et internationales (PNUD, Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme, Unicef et Onu femmes, etc).

Étaient également présents des représentants des ministères en charge des finances, de l'économie de l'Uemoa et d'Institutions financières (Banque Africaine de Développement et Banque Européenne d'Investissement).

Une opportunité unique pour renforcer la justice sociale



La cérémonie d'ouverture, a été présidée par le Ministre-Secrétaire Général du Gouvernement, représentant le Président Bassirou Diomaye Faye. Le Médiateur de la République du Sénégal, Demba KANDJI, a exprimé sa fierté d'accueillir cette table ronde à Dakar. Il a rappelé l'engagement historique du Sénégal en faveur de la démocratie, soulignant que le pays fut le premier de l'espace UEMOA à instituer, en 1991, un Médiateur de la République dans le cadre de sa politique d'ouverture démocratique.

La Présidente du comité préparatoire, le Médiateur de la République du Togo, Awa Amadou Aboudou NANA, a salué l'engagement des partenaires et des autorités sénégalaises. Elle a souligné le rôle de l'AMP-UEMOA comme « un pilier essentiel dans le renforcement de la stabilité et de la bonne gouvernance » dans les pays membres avant de noter son espoir de voir la rencontre aboutir à de solides conclusions pour bâtir un avenir pacifique et prospère ».

Quant au représentant du président de la Commission de l'UEMOA, M. Amadou TCHAMBOU, saluant l'initiative de cette table ronde, il a réaffirmé le soutien de son institution, partenaire principal de l'AMP/UEMOA avant de relever que « Les médiateurs incarnent une voie de recours accessible, impartiale et pacifique, essentielle pour renforcer la cohésion sociale et l'État de droit ».

Joy KATEGKWA, directrice de l'Intégration Régionale à

la BAD, a mis en avant les convergences entre les priorités de l'AMP-UEMOA et celles de la Banque. Pour relever que le plan stratégique de l'AMP/UEMOA s'aligne sur les objectifs de construction d'institutions solides et de sociétés inclusives définies par son institution », a-t-elle affirmé, soulignant l'engagement de la BAD à soutenir des projets concrets pour traduire cette vision en actions tangibles.

Enfin, Ibrahima Amadou NIANG, représentant le PNUD, a magnifié le rôle des médiateurs dans la consolidation démocratique et la prévention des crises. Il a appelé à un soutien coordonné pour renforcer les capacités des médiateurs, notamment à travers des programmes de formation, de digitalisation et de création de fonds de solidarité pour les contextes fragiles ou de transition.

Reconnaissance du rôle crucial des institutions de médiation

Prenant la parole en dernier, le Ministre-Secrétaire Général de la Présidence du Sénégal, au nom du Président Bassirou Diomaye Diakharr FAYE, a chaleureusement accueilli les participants et apprécié la présence de la Commission de l'UEMOA et des partenaires, soulignant leur engagement envers la stabilité et la prospérité de l'espace communautaire, conformément aux principes de convergence et de solidarité du Traité de

l'UEMOA. Face aux défis économiques, financiers, environnementaux, sociaux et sécuritaires, ainsi qu'aux mutations géostratégiques régionales et mondiales, il a insisté sur le rôle crucial des populations, pouvoirs publics, société civile et institutions de médiation pour garantir l'État de droit, la démocratie et la bonne gouvernance.

Le Président sénégalais a, par sa voix,

félicité le Médiateur de la République, Demba KANDJI, pour son efficacité et son attachement à la justice, soulignant l'importance des médiateurs dans la prévention des conflits, la paix durable et l'application du droit communautaire. Il a aussi salué l'adoption du Plan stratégique 2025-2029 de l'AMP/UEMOA. Enfin, il a encouragé la Commission de l'UEMOA et les

partenaires à soutenir la mise en œuvre de ce plan pour renforcer la bonne gouvernance dans la région.

Un film institutionnel sur l'AMP-UEMOA a également été projeté, mettant en lumière son historique, ses réalisations et ses ambitions dans le cadre du Plan Stratégique 2025-2029.

Une vision audacieuse



Au cœur des discussions, le Plan Stratégique 2025-2029 de l'AMP-UEMOA a été présenté par le Secrétaire Permanent de l'Association. Ce plan, structuré autour de cinq axes stratégiques, vise à renforcer l'intégration régionale, la gouvernance et l'État de droit dans les pays membres. Les objectifs incluent l'amélioration de la visibilité et de la performance des médiateurs, la promotion d'une citoyenneté communautaire et l'application des normes communautaires au bénéfice des citoyens.

Le Secrétaire Permanent a détaillé les défis auxquels l'Association est confrontée, notamment en matière de gouvernance, de capacités institutionnelles et de visibilité. Il a également présenté le coût et la programmation financière

du plan, insistant sur la nécessité d'un soutien financier et technique pour sa mise en œuvre. « Ce plan est une réponse institutionnelle et citoyenne aux défis communs de notre région », a-t-il déclaré, appelant à une mobilisation collective des partenaires.

Youssef Koné, coordinateur régional en chef des fonds à la BAD, a enrichi les débats en présentant un état des lieux de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. Son intervention a permis d'identifier les obstacles à surmonter et les leviers à actionner pour dynamiser l'intégration, notamment à travers le renforcement des institutions et des infrastructures régionales.

Les partenaires à l'unisson s'engagent

Les échanges qui ont suivi la présentation du plan stratégique ont été marqués par un consensus sur sa pertinence et sa cohérence. Les partenaires ont unanimement salué la clarté des objectifs et la structuration des axes d'intervention. Ils ont également formulé des suggestions pour renforcer les synergies et prioriser certaines actions.

La Commission de l'UEMOA, partenaire historique, a réaffirmé son soutien indéfectible à l'AMP-UEMOA. Elle s'est engagée à accompagner l'Association tant sur le plan financier que technique, notamment dans la mobilisation des ressources et la coordination des efforts régionaux.

Le PNUD, en synergie avec le système des Nations Unies, a annoncé un appui technique et financier pour les projets structurants de l'AMP-UEMOA. Cet engagement inclut l'intégration des médiateurs dans les stratégies régionales de prévention des conflits, la promotion de la gouvernance inclusive et des droits humains, ainsi que le développement d'outils d'évaluation d'impact pour valoriser les résultats des actions de l'Association.

La BAD, par la voix de sa Direction de l'Intégration Régionale, a confirmé sa volonté de renforcer les capacités institutionnelles et humaines de l'AMP-UEMOA. Elle a également proposé de faciliter l'accès à des instruments de financement régionaux, tels que le Fonds pour la Gouvernance et la Facilité d'Appui à la Transition, pour soutenir des projets innovants en matière de médiation et d'inclusion.

Les agences du système des Nations Unies, sous le leadership du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme, ont exprimé leur volonté de collaborer avec l'AMP-UEMOA pour renforcer les capacités en matière de droits humains. L'UNOWAS, représentant le Secrétaire Général des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, s'est engagé à soutenir les initiatives liées à la paix, la sécurité et l'organisation d'élections apaisées.

Les représentants des ministères des finances, de l'économie et des droits humains des pays membres ont salué l'initiative et assuré leur rôle de relais auprès de leurs gouvernements respectifs. Ils ont souligné la synergie entre les actions des États membres et la stratégie de l'AMP-UEMOA, promettant de porter la voix de l'Association au niveau ministériel.

Le Conseil de l'Entente, fort de son ancrage régional, a proposé un partenariat autour de deux axes stratégiques : la promotion de l'État de droit et de la bonne gouvernance, et la contribution à la paix et à la stabilité régionale. Cette convergence entre les plans stratégiques du Conseil (2024-2028) et de l'AMP-UEMOA (2025-2029) ouvre la voie à une collaboration renforcée.





Vers un avenir de coopération et de progrès

La cérémonie de clôture, marquée par la lecture des motions de remerciement et du communiqué final, a été présidée par Gorgui FALL, directeur de cabinet du ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération du Sénégal. Dans son discours, il a salué la forte mobilisation des partenaires, qu'il a interprétée comme un signe d'adhésion à la vision de l'AMP-UEMOA. « Cette table ronde arrive à point nommé pour mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre d'un plan qui renforcera l'intégration régionale et la paix durable en Afrique de l'Ouest », a-t-il déclaré.

Il a également souligné l'alignement du Plan Stratégique 2025-2029 avec l'Agenda national de transformation du Sénégal, notamment son axe sur la bonne gouvernance et l'intégration africaine. En conclusion, il a réitéré l'engagement du Sénégal à soutenir l'AMP-UEMOA et appelé les partenaires à maintenir leur mobilisation pour faire de ce plan une réalité tangible.

La table ronde de Dakar a marqué un tournant pour l'AMP-UEMOA, en posant les bases d'un partenariat

solide avec des acteurs régionaux et internationaux. Les engagements financiers et techniques annoncés, combinés à la volonté de maintenir des relations suivies avec les partenaires, laissent présager une mise en œuvre réussie du Plan Stratégique 2025-2029. L'Association prévoit d'organiser des missions auprès des partenaires et des réunions régulières pour coordonner les actions et explorer de nouvelles opportunités de financement.

En conclusion, cette rencontre a non seulement renforcé la visibilité de l'AMP-UEMOA, mais également consolidé sa position comme acteur incontournable de la gouvernance et de l'intégration régionale. Comme l'a souligné le président de la République du Sénégal, par la voix de son représentant, les médiateurs sont des « rouages fédérateurs » essentiels pour bâtir une Afrique de l'Ouest plus juste, inclusive et prospère. Avec le soutien de ses partenaires, l'AMP-UEMOA est prête à relever les défis de la prochaine décennie et à contribuer à un avenir de paix et de développement durable.



PARTENARIAT



7^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE L'AMP-UEMOA

La 7^e Assemblée Générale Ordinaire de l'Association des Médiateurs des pays membres de l'UEMOA (AMP-UEMOA) s'est tenue à Lomé, du 25 au 27 février 2025. Cette rencontre, couplée d'une conférence sur le thème : « La Médiation institutionnelle aujourd'hui dans l'espace UEMOA », a réuni les délégations du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Sénégal et du Togo avec la présence d'éminentes personnalités : représentants des institutions nationales, autorités coutumières et religieuses, experts, et membres de la société civile à la cérémonie d'ouverture.

L'événement avait pour objectif d'évaluer les défis rencontrés par les institutions de médiation de la sous-région et d'identifier des pistes d'action pour les surmonter. Placée sous le Haut patronage du Président de la République Togolaise, Son Excellence Faure Essozimna GNASSINGBE, la cérémonie d'ouverture a vu la participation d'éminentes personnalités : représentants des institutions nationales, autorités coutumières et religieuses, experts, et membres de la société civile.

Dans son discours d'ouverture, Mme Awa Nana DABOYA, Médiateur de la République Togolaise et Présidente sortante de l'AMP-UEMOA, a salué la dynamique collective des Médiateurs en faveur de la cohésion sociale et des droits citoyens. Elle a rappelé les avancées enregistrées, malgré les contextes poli-

tiques difficiles dans certains pays, et mis en avant le rôle stratégique du plan d'action adopté par l'association.

M. Alioune SENE, représentant de l'UEMOA au Togo, a souligné la fragilité des institutions de médiation dans un environnement régional instable, tout en réaffirmant l'appui de la Commission à leurs efforts.

Le Ministre des Droits de l'Homme du Togo, M. Pacôme Yawovi ADJOUROUVI, a salué l'engagement des Médiateurs dans la modernisation administrative et la consolidation démocratique. Il a exhorté à poursuivre les réflexions en vue d'une médiation plus inclusive, proactive et adaptée aux nouvelles aspirations citoyennes.



PARTENARIAT

7^{ÈME} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE L'AMP-UEMOA

Conférence inaugurale : Les défis des institutions de médiation de l'espace UEMOA

La conférence thématique tenue en prélude à l'Assemblée générale de l'AMP-UEMOA a été marquée par une communication inaugurale du Professeur Hygin KAKAI, Vice-Doyen de la Faculté de Droit de l'Université d'Abomey-Calavi, sous la modération de M. Adama TOUNGARA, Médiateur de la République de Côte d'Ivoire. Le Professeur KAKAI a articulé son propos autour de deux axes : les défis fonctionnels et existentiels des institutions de médiation de l'UEMOA.

Sur le plan fonctionnel, il a souligné que le médiateur, contrairement au juge, ne détient pas d'autorité statutaire. Son pouvoir repose sur la reconnaissance des parties.

Quant aux défis existentiels, le conférencier a relevé la concurrence des modes alternatifs de résolution des conflits, comme l'arbitrage, et la confusion fréquente entre justice et médiation. Le conférencier a également évoqué la difficulté de neutralité émotionnelle face à des conflits marqués par la violence ou les offenses.

Un autre défi majeur est l'influence politique. La

médiation institutionnelle varie entre indépendance réelle, marginalisation, ou menace de suppression. Elle souffre aussi d'un manque de moyens et d'ancrage dans la société civile.

Pour relever ces défis, plusieurs pistes sont proposées : garantir l'effectivité des décisions du Médiateur, accroître la sensibilisation citoyenne, renforcer l'indépendance des structures de médiation, moderniser leur image via les nouveaux médias, et améliorer leur articulation avec les mécanismes régionaux.

Panels sur Médiation et État de droit : Un atout pour le respect du droit et des libertés

Deux panels ont été consacrés au thème « Le Médiateur de la République et l'État de droit ». Le premier, a vu l'intervention du Pr. Palouki MAASSIN sur le rôle du médiateur dans la construction de l'État de droit et la bonne gouvernance. Il a rappelé que ces institutions ont émergé dans les années 1990 pour répondre à des crises sociopolitiques, et ont pour mission de faire respecter le droit par les autorités publiques.

Il a souligné le caractère réparateur de la médiation, qui agit discrètement pour corriger les dysfonctionnements administratifs. Toutefois, son efficacité reste limitée par l'absence de pouvoir contraignant, réduisant sa capacité d'influence sur la gouvernance ou la transformation des recommandations en lois. Le Dr. Kalipe KOSSI a ensuite défendu le médiateur comme acteur de paix et de cohésion sociale, capable de conciliation et de réforme. Il a insisté sur ses leviers d'action comme les recommandations, injonctions ou dénonciations, et son rôle dans l'apaisement des conflits sociaux. Le médiateur est aussi chargé d'analyser les revendications pour proposer des réformes d'envergure nationale.

Le second panel, modéré par M. Demba KANDJI,

portait sur les « défis et perspectives de la médiation ». Le Dr. Junior KODJO a souligné la fragilisation des institutions de médiation dans certains pays de l'UEMOA, notamment après des coups d'État. Il a plaidé pour une réponse politique, via une diplomatie institutionnelle de l'AMP-UEMOA auprès des autorités de transition.

Enfin, Dr. Tontasse ESSOHANAM a appelé à un renouveau de la médiation, fondé sur la réaffirmation du rôle de protecteur du citoyen et l'adaptation aux enjeux actuels. Il propose la création d'institutions de médiation spécifiques aux forces armées et une collaboration renforcée entre les médiateurs de l'espace UEMOA pour garantir les droits et libertés.



PARTENARIAT

7^{ÈME} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE L'AMP-UEMOA

Le nouveau bureau

L'Assemblée Générale Ordinaire a débuté par un échange entre les Médiateurs et leurs collaborateurs, tous saluant la qualité des communications et des débats lors de la conférence thématique. Face aux enjeux soulevés, les Médiateurs ont convenu d'intensifier le plaidoyer auprès de l'UEMOA pour l'adoption d'un cadre juridique uniforme sur l'institution du Médiateur, afin de renforcer son ancrage et son harmonisation dans l'espace communautaire. La visibilité de l'AMP-UEMOA a également été identifiée comme une priorité. Par la suite, le rapport moral de la Présidente sortante (Togo) et le rapport financier du Trésorier (Sénégal) ont été examinés et adoptés.

Le nouveau bureau pour le mandat 2025-2027 a été élu :

- **Président** : M. Noudokpo Pascal Esnos ESSOU (Bénin)
- **Vice-Président** : M. Adama TOUNGARA (Côte d'Ivoire)
- **Trésorier** : M. Demba KANDJI (Sénégal)
- **Commissaire aux Comptes** : Mme Awa Nana DABOYA (Togo)
- **Secrétariat Général** : Maintenu au Burkina Faso

Un mandat a également été confié à la présidente sortante pour finaliser l'organisation de la table ronde des bailleurs qui était prévue en avril 2025 à Dakar.

Lors de la cérémonie de clôture, la présidente sortante a salué le travail accompli et félicité son successeur. Elle a encouragé la poursuite des efforts pour atteindre



M. Noudokpo Pascal Esnos ESSOU,
nouveau Président

les objectifs de l'Association. Le nouveau président, M. ESSOU, a exprimé sa reconnaissance et affirmé son engagement à renforcer l'AMP-UEMOA à travers un Plan Annuel de Travail, des plaidoyers pour la restauration des médiations dans certains pays (Burkina Faso, Niger, Guinée) et la relance

de l'appel de Cotonou de 2015 sur l'implication dans les processus électoraux.

Il a appelé à l'unité et à l'engagement collectif pour bâtir un avenir structurant et inclusif de la médiation institutionnelle dans l'espace UEMOA.

La rencontre a, notamment, permis de renforcer les liens avec les institutions homologues de la sous-région, d'échanger sur les meilleures pratiques et de consolider le rôle du Médiateur dans l'espace UEMOA. Il a réaffirmé le choix stratégique de l'Association de s'investir davantage pour la cohésion sociale, la bonne gouvernance et la lutte contre les vulnérabilités qui alimentent l'insécurité.

Les participants ont réaffirmé leur volonté commune de renforcer la médiation institutionnelle au service de la stabilité et de l'intégration régionale.





PARTENARIAT

ATELIER AOMF A PARIS **Promouvoir les droits de l'enfant**



Du 24 au 26 mars 2025, l'Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie (AOMF), en partenariat avec le Défenseur des droits en France, a organisé à Paris une formation sur le thème : « Lutter contre toutes les formes de discrimination envers les enfants empêchant leur pleine participation – Quelle posture adopter en tant qu'animateurs de projets avec des enfants ? ».

Cet atelier a réuni des représentants de 17 institutions membres de l'AOMF, provenant de divers pays francophones, illustrant la diversité des enjeux liés aux droits de l'enfant à travers le monde. L'objectif était le renforcement des capacités d'action pour garantir aux enfants une reconnaissance pleine et entière de leurs droits, notamment celui de participer activement aux décisions les concernant. Les échanges ont permis de réfléchir aux obstacles systémiques et culturels qui freinent la pleine reconnaissance des enfants comme sujets de droit.

La parole de l'enfant au cœur des préoccupations

Les interventions de Laelia Benoît, pédopsychiatre et chercheuse à l'université de Yale, et d'Anne-Catherine Rasson, spécialiste de la participation des enfants, ont permis d'ancrer la réflexion dans les principes fondamentaux de la Convention Internationale

des Droits de l'Enfant (CIDE). Mmes Laelia Benoît et Anne-Catherine Rasson ont rappelé l'importance fondamentale de la CIDE, en soulignant que si l'intérêt supérieur de l'enfant (article 3) est souvent évoqué, le droit à la participation (article 12) reste trop négligé. Elles ont souligné les effets positifs d'une approche centrée sur l'écoute active, la reconnaissance et le respect de la parole enfantine. En effet, reconnaître les enfants comme des acteurs à part entière de la société, capables d'exprimer des opinions pertinentes, est une condition essentielle pour prévenir la violence, promouvoir l'inclusion et renforcer la démocratie.

L'infantisme, une discrimination systémique

Les participants ont également exploré la notion d'infantisme, une forme de discrimination systémique spécifique envers les enfants, qui freine leur épanouissement et leur inclusion. À travers des mises en

PARTENARIAT

ATELIER AOMF A PARIS

situation concrètes, notamment des jeux de rôle, les participants ont été invités à adopter sur le terrain une posture professionnelle favorisant la reconnaissance de la parole enfantine et à expérimenter des outils facilitant une participation authentique des enfants. Les participants ont ainsi pu renforcer leurs compétences en matière de participation des enfants.

Nouveaux défis : numérique et crise climatique et recul des droits

M. Éric Deleamar, Défenseur des enfants en France, a d'abord relevé deux des grands défis contemporains auxquels les institutions de protection des droits de l'enfant sont confrontées : le revers négatif de l'impact du numérique dans les interactions sociales des jeunes, et les conséquences du dérèglement climatique qui aggravent la précarité des enfants les plus vulnérables. Il a ensuite alerté sur le risque de recul des droits consacrés par la CIDE face à la pénalisation excessive des comportements adolescents.

Partage d'expériences entre institutions membres

Le comité AOMF sur les droits de l'enfant s'est réuni en marge de l'atelier pour faire le point sur les initiatives en cours et à venir : lancement de webinaires, publications collectives et projets pédagogiques. Plusieurs institutions ont partagé les priorités et défis actuels dans leurs pays respectifs relativement à la protection des enfants.

Il a été noté que dans plusieurs pays, les institutions de médiation défendent activement les droits de l'enfant, même sans mandat explicite. La protection des enfants handicapés, le droit à l'éducation – surtout pour les filles et les enfants vulnérables – ainsi que l'inclusion scolaire sont des enjeux majeurs. De nombreux États développent des actions de sensibilisation en milieu scolaire. La santé mentale des jeunes inquiète fortement, en lien avec le numérique et les effets du climat. D'autres problématiques, comme le mariage précoce, le statut des enfants nés hors mariage, ou la pénalisation des adolescents, soulignent l'urgence de réformes.

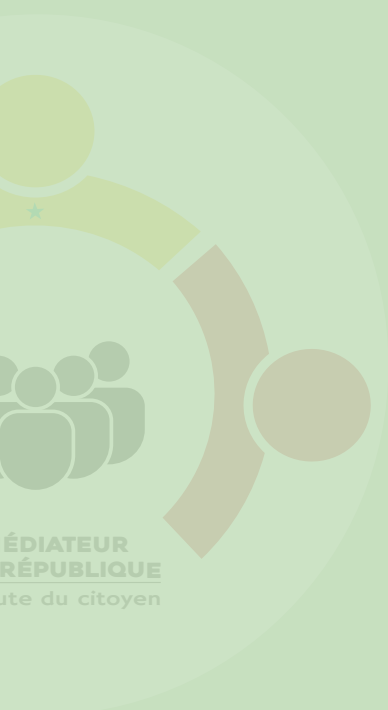
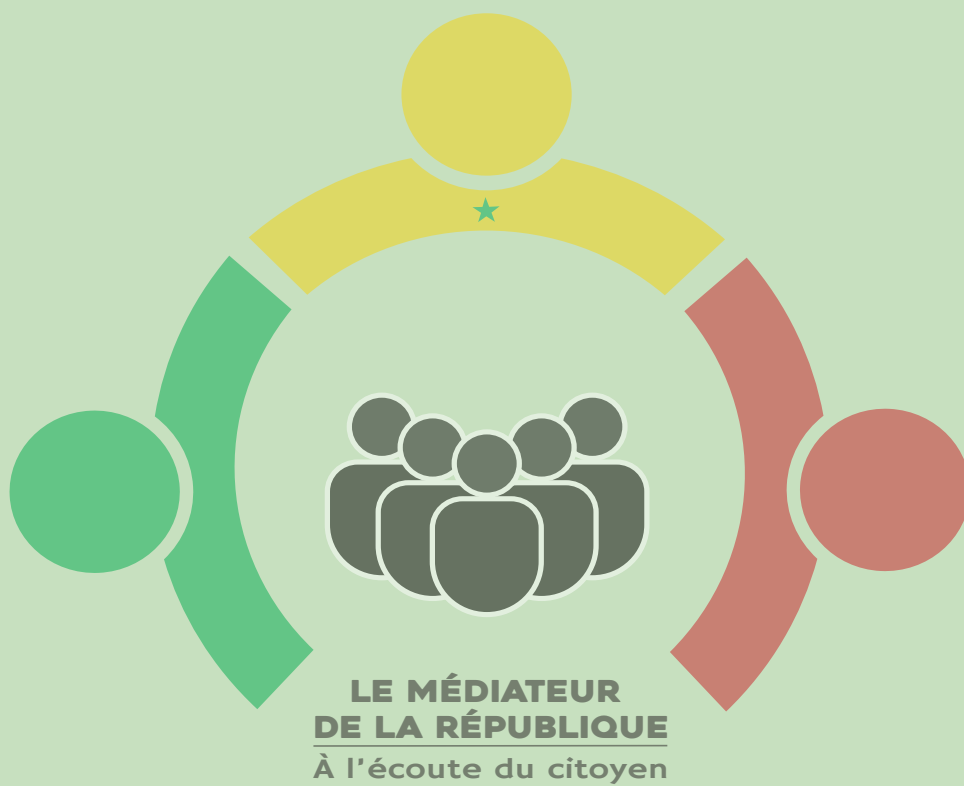
Une dynamique francophone porteuse de changement

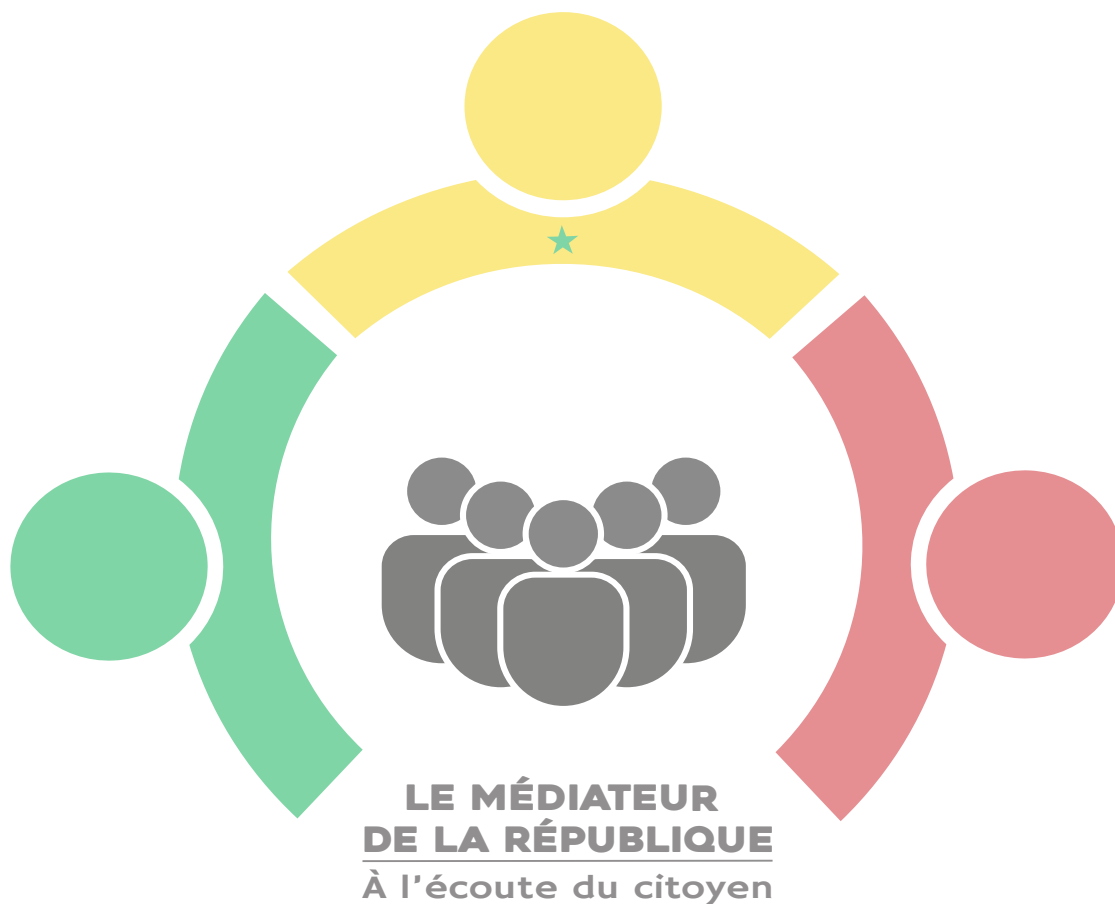
Cet atelier a renforcé les liens entre les membres de l'AOMF autour d'une conviction partagée : promouvoir la participation des enfants est à la fois un impératif éthique et un levier pour une société plus juste et inclusive.

Il leur a permis un partage riche d'expériences et de bonnes pratiques entre institutions francophones. Tous ont réaffirmé que la participation des enfants est à la fois un droit fondamental et un levier de transformation sociale. Pour cela, les médiateurs doivent continuer à agir ensemble, en sensibilisant, en formant et en innovant sur le terrain.

En agissant ensemble, les médiateurs et défenseurs des droits de l'enfant peuvent contribuer à bâtir une culture de la participation, de la protection et de la dignité pour chaque enfant, où qu'il vive.







Nos partenaires internationaux



منظمة الموفقين والوسطاء والرقابيين الأفارقة
African Ombudsman and Mediators Association
Association des Ombudsmen et Mediateurs Africains



INTERNATIONAL
OMBUDSMAN
INSTITUTE



PROVEDOR
DE JUSTIÇA
Peios Direitos dos Cidadãos



22, rue Vincens x Faidherbe, Dakar
mediateur@mediaturedelarepublique.sn
www.mediaturedelarepublique.sn
00221 33 921 12 50 / 33 921 12 59
B.P 64 - 11524 - Dakar- Etoile